

N° 102 janvier 2025

## Edito

Nouvelle année, nouveau gouvernement, nouvelle ministre de l'Éducation nationale ! Cela pourrait être un trait d'humour si la situation n'était pas aussi dramatique : 5 ministres de l'Éducation nationale en 2024 ! soit une moyenne de 10 semaines par ministre...

Qui peut croire qu'à ce rythme une politique éducative stable et dont ont besoin les élèves, les familles et les équipes éducatives peut se mettre en place, et de manière sereine ? Pas nous.

Qui peut croire qu'à ce rythme, les dossiers de fond comme la réforme de la terminale bac pro, la revalorisation des salaires, la réforme des chocs des savoirs, peuvent être discutés, et de manière sereine ? Pas nous.

L'école est à un point de bascule et traverse une crise profonde, y compris dans notre académie :

- Des postes d'enseignants vacants depuis septembre ne sont toujours pas pourvus. Que répond l'administration ? Elle propose aux chefs d'établissements le redéploiement des heures pourvues sur l'ensemble des classes, comme solution pour gérer la pénurie.

- Des faits de violences verbales et physiques entre les élèves et/ou envers les enseignant·es sont de plus en plus fréquents obligeant, dans certains cas, les enseignant·es à exercer leur droit de retrait. Que répond l'administration ? Rien qui puisse rassurer les personnels, les élèves et leurs familles. Mais, elle s'empresse de refuser le droit de retrait aux enseignant·es pour leur appliquer des retraits de salaires pour service non fait.

Dans ce contexte, le SNUEP-FSU poursuit ses combats au niveau local comme au niveau national et exige :

- La création de postes d'enseignants, de CPE, d'AED, d'AESH, d'infirmier·es scolaires..., et de personnels administratifs afin que chacun puisse exercer son métier dans de bonnes conditions et que les élèves puissent être accompagnés de manière sereine.

- La revalorisation des salaires des personnels, essentielle pour rendre les métiers de l'Éducation nationale attractifs.

- L'abrogation de la réforme de l'année de terminale bac pro, l'annulation du parcours différencié et la reprogrammation des épreuves terminales de bac pro au mois de juin.

**C'est sans relâche que le SNUEP-FSU se battra et se mobilisera pour faire gagner ces revendications. Mais, nous ne gagnerons que si nous maintenons un rapport de force constant qui ne peut se bâtir qu'avec vous !**

**Belle année 2025, combative et inspirante !**

Laurence ADRIEN  
Secrétaire académique

Rédacteurs·trices : Laurence Adrien, Cécile Chéné, Catherine Jaunet, René-Yves Mautouchet,

## Le SNUEP-FSU Nantes

**vous souhaite une  
bonne année 2025**

## SNUEP-FSU Nantes

Bourse du travail  
14 place Imbach  
49100 ANGERS

Tél : 07 69 87 07 66  
mail : [sa.nantes@snuep.fr](mailto:sa.nantes@snuep.fr)  
web : <http://nantes.snuep.fr>

## Sommaire

> Édito	1
> CAEN	2
> Budget région 2025	2
> CREFOP	3
> Parcours différencié	4
> Mobilisation AESH	5
> DHG	6
> Mutations inter intra	6
> Stage droit et obligations	7
> Contractuel·les : déjà le contrôle	8

**Le Conseil Académique de l'Éducation Nationale (CAEN) s'est tenu le 29 novembre dernier. Voici la carte des formations dans les LP publics présentée :**

		CAP	CS post CAP	Bac pro	CS post Bac pro	BTS	Total
Ouvertures	Formations	1	1	4	1	1	8
	Places	+10	+15	+57	+12	+15	
Fermetures	Formations	1		4			5
	Places	-10		-60			
Augmentation capacité d'accueil	Formation			2			2
	Places			+29			
Diminution capacité d'accueil	Formations			1			1
	Places			-9			
<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>+15</b>	<b>+17</b>	<b>+12</b>	<b>+15</b>	<b>+59</b>

CS : certificat de spécialisation (ex mention complémentaire)

Il y aura 59 places de plus à la rentrée prochaine dans l'académie dans le Public, contre 87 de plus pour le Privé. Deux remarques principales :

- Le Privé, alors qu'il représente 40 % des élèves scolarisés en lycée, bénéficie de 60 % des ouvertures accordées par la Région et le Rectorat.
- Le Privé ouvre à la rentrée prochaine, en priorité des formations en CAP, se préparant ainsi déjà à la mise en place de la prépa 2de. En effet, cette réforme (en sommeil), rendrait obligatoire l'obtention du DNB pour l'accès au bac pro sous statut scolaire, mais permettrait aux jeunes non

diplômés d'accéder à un CAP ou à un bac pro par apprentissage.

Les élus de la FSU ont une fois de plus dénoncé :

- L'élaboration de cette carte des formations sans dialogue social, sans concertation.
- Une carte des formations où les ouvertures, dans le Public, sont de manière récurrente conditionnées aux fermetures, règle qui n'est pas appliquée de manière aussi rigoureuse dans le Privé.
- Une carte des formations qui fait une fois de plus la part belle à l'enseignement Privé.

**Et si l'ambition de la Présidente de la Région des Pays de la Loire était principalement de viser un destin national au détriment des acteurs associatifs, culturels et des habitants ligériens ?**

Christelle Morançais a suscité de vives réactions à la fin de l'année 2024 avec ses décisions de coupes budgétaires lors de l'élaboration du budget primitif 2025. En effet, elle a annoncé des économies de 100 millions d'euros, alors que le projet de Loi de Finances n'en prévoyait que 40. Cela représente 5 % du budget de la Région, qui s'élève à 1989,23 millions d'euros. Or, ces économies auraient pu être réparties sur l'ensemble des lignes budgétaires.

Cependant, Madame Morançais a opté pour une approche différente, plus radicale, brutale et controversée, qui a attiré l'attention au-delà des frontières de la région. Pour elle, ces 100 millions d'euros d'économies signifient notamment :

- la suppression des crédits éducatifs dans les établissements, qui permettent aux enseignants de mener des projets culturels avec les élèves,
- l'arrêt du soutien aux missions locales qui aident 45 000 jeunes



par an dans leur insertion professionnelle ou sociale,

- la cessation du soutien aux URHAJ (Union régionale Habitat Jeunes, anciennement FJT), qui facilitent la mobilité professionnelle et l'installation

des jeunes,

- la réduction du soutien à la vie associative, un secteur essentiel pour le vivre ensemble, ce qui obligera les associations à diminuer leurs actions au service de la population,
- la suppression de l'e-pass culture sport,
- et la suppression de 100 postes d'agents, soit environ 10 % des effectifs.

De nombreux secteurs seront touchés, entraînant des menaces sur de nombreux emplois et des transformations profondes de



nos territoires. Derrière chaque euro, il y a des vies impactées et des projets avortés. Ainsi, alors que Madame Morançais attire l'attention sur sa gestion, il est crucial de se rappeler que ces décisions ont un coût humain, et que les véritables victimes de cette politique sont souvent les

plus vulnérables.

**C'est pourquoi, lors du CAEN du 29 novembre dernier, l'Intersyndicale Éducation, a présenté une motion dénonçant les choix budgétaires de la Présidente de Région.**

Madame la Rectrice et Monsieur le Vice-président du Conseil régional n'ont pas pris part au vote. Est-ce par ignorance ou par mépris ?

Vote : Pour 22 – Contre 0 – Abstention 6

### Le Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP)

Le CREFOP s'est tenu le 2 décembre 2024 dans une ambiance très tendue, en plein débat budgétaire régional. Mme Morançais ne siégeait pas et dès l'ouverture, André Martin, vice-président de la Région, a évacué l'absence de Crefop plénier plus tôt dans l'année pour cause de période de réserve en juin et la question budgétaire : « Vos alertes nous sont parvenues. » Il nous rassure ensuite en affirmant que l'emploi est au coeur des préoccupations et des engagements de la Région (apparemment pas les emplois du secteur culturel...). Il a rappelé que l'offre de formation professionnelle initiale s'inscrivait dans la réforme du lycée pro. La rectrice Katia Beguin a insisté sur l'évolution des métiers et les demandes de qualification qui se transforment. Pour elle, il faut donc adapter les formations initiales et former les professeurs aux compétences nouvelles. Elle a annoncé le grand chantier de l'orientation : mission d'Alexandre Portier (qui n'est plus au gouvernement aujourd'hui !) sur une grande consultation, propositions pour la fin du mois de janvier (au moment où nous rédigeons cet article, nous ne savons pas si cela est maintenu...). Le responsable du réseau des missions locales est intervenu pour

rappeler : 8200 jeunes mineurs décrocheurs accompagnés et 60 emplois menacés à cause de la baisse de la subvention Région. Nous avons étudié l'actualisation d'évolution de l'offre de formation et les préconisations pour le programme de formation de la région. Inter-industrie : 7 métiers qui ont beaucoup évolué, les entreprises recherchent niveau BTS alors que les jeunes sont poussés plus loin. **Le SNUEP-FSU ne peut que s'inquiéter du poids des opérateurs de compétences (OPCO) dans ces préconisations.** La région relève les besoins de recrutement en comptabilité : évolution du bac pro agora et BTS gestion PME-PMI pour répondre à ces besoins. Le DRAFPIC nous a présenté l'offre de formation professionnelle initiale déjà votée en CAEN, notre Région fonctionnant à l'inverse... Les enjeux pour lui : adapter l'offre aux besoins du territoire en termes de compétences et d'emploi - insertion ou poursuite d'études (avec mobilité)- stratégie pluriannuelle. La FSU est intervenue pour dénoncer la différence privé/public : le privé a des ouvertures nettes alors que dans le public les ouvertures sont sous réserve de moyens. Nous avons été les seuls à voter contre.

## Réforme des LP et parcours différencié en terminale bac pro : Tous les élèves touchés par un calendrier scolaire irréaliste et dangereux pour leur réussite !

Rappel du calendrier : **Période de réserve d'examen bac pro du 22 avril au 9 juillet 2025 !!!** (courrier de la Direction des Examens et des Concours)

- Épreuves ponctuelles écrites : du 12 au 23 mai 2025, les élèves devront avoir passé leurs épreuves de CCF avant ces dates.
- Corrections : du 20 au 28 mai
- Préparation PSE et à l'oral de projet : 23-24-25 juin
- PSE : 26 juin matin
- Oral de projet : du 26 juin après-midi au 30 juin
- Jury examen : du 30 juin au 4 juillet
- Épreuves de rattrapage : du 7 au 9 juillet



### Décryptage :

Avec un tel calendrier :

- Les enseignants et les élèves de terminale sont mis sous pression 1 mois plus tôt.
- Les préconisations sont irréalistes car il sera difficile de mettre en place des organisations cohérentes dues aux convocations des enseignants sur une aussi longue période.
- Les autres classes des autres niveaux verront aussi leurs cours impactés car leurs enseignants seront convoqués pour faire passer les épreuves ponctuelles de CCF puis pour surveiller et corriger les examens. Les périodes de PFMP des autres niveaux ne pourront pas couvrir une aussi longue période d'examen !
- Ce qui induit une totale désorganisation des établissements, un appel à l'absentéisme des élèves qui auront des EDT parsemés et un suivi en vie scolaire plus difficile et ce sur l'ensemble des niveaux de formation.

### Le SNUEP-FSU avec l'intersyndicale voie pro revendique :

- L'abrogation du parcours différencié
- Le retour des examens en juin



Tract intersyndical

**Alerte :** Parcours différencié > parcours « insertion professionnelle » : le ministère change de discours !

Sous l'impulsion du ministère, l'académie de Nantes a informé les établissements que si un élève souhaite découvrir un nouveau parcours professionnel sur le parcours insertion pro, le stage sera alors considéré comme un stage d'initiation qui n'appelle pas de gratification.

### Le SNUEP-FSU n'est pas d'accord avec cette interprétation :

D'une part, la note de service est précise : « **Chaque PFMP réalisée au titre du parcours « insertion professionnelle » ouvre droit au versement de l'allocation instaurée par le décret n° 2023-765 du 11 août 2023 relatif au versement d'une allocation en faveur des lycéens de la voie professionnelle dans le cadre de la valorisation des périodes de formation en milieu professionnel** ». Il n'est nullement mentionné que la PFMP doit être réalisée dans une entreprise en lien avec la formation suivie.

D'autre part, un stage d'initiation peut donner droit à rémunération ou gratification, contrairement au stage d'observation. (Annexe 3 du BO n°34 du 18/09/2003).

## Mobilisation des AESH : des revendications pour enfin sortir de la précarité

Le jeudi 16 janvier 2025, une mobilisation nationale des Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap a été organisée à l'appel de plusieurs organisations syndicales, parmi lesquelles la FSU. Cette manifestation s'inscrit dans un contexte de revendications fortes pour améliorer les conditions de travail et de reconnaissance des AESH, trop souvent relégués à un statut précaire.

### Des conditions de travail indignes

Les AESH, majoritairement des femmes, subissent des temps incomplets imposés, les maintenant dans une précarité économique inacceptable. Beaucoup vivent sous le seuil de pauvreté, malgré leur engagement auprès des élèves en situation de handicap.

Depuis la mise en place des PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés), les conditions de travail se sont encore aggravées. Les AESH doivent accompagner un nombre croissant d'élèves, parfois sur plusieurs établissements, avec des emplois du temps éclatés et souvent modifiés à la dernière minute. Ces changements, ajoutés à la complexité accrue des situations d'accompagnement, rendent leur mission toujours plus difficile, sans qu'un bilan de ce dispositif n'ait été mené ni qu'une concertation avec les syndicats n'ait été engagée.

### Des droits bafoués

Les AESH restent confrontés à des décisions arbitraires qui impactent leurs droits : jours de fractionnement, indemnisation des déplacements, temps d'activités connexes ou encore accès à la formation. La situation est d'autant plus tendue depuis la mise en place de la disposition sur l'accompagnement des élèves pendant la pause méridienne. Présentée comme une solution aux temps incomplets, cette mesure a souvent créé davantage de désordre qu'elle n'a apporté de solutions et s'est parfois traduite par une perte de revenus pour les AESH.

### Des revendications claires

Face à ce constat alarmant, les organisations syndicales demandent des mesures urgentes pour sortir les AESH de la précarité et améliorer leur reconnaissance professionnelle. Parmi leurs revendications figurent :

- La création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B dans la Fonction publique d'État pour reconnaître pleinement le métier d'AESH.
- Une augmentation significative des rémunérations tout au long de leur carrière.
- La reconnaissance d'un temps complet sur la base d'un accompagnement de 24 heures par semaine, sans ajout de missions périscolaires.
- L'abandon des dispositifs PIAL, PAS et de la politique de mutualisation des moyens, qui dégradent leurs conditions de travail.
- Un recrutement à la hauteur des besoins pour garantir un accompagnement de qualité aux élèves en situation de handicap.

### Une mobilisation pour un avenir meilleur

Cette journée de mobilisation a pour objectif d'interpeller la nouvelle ministre et la pousser à prendre des mesures concrètes et immédiates pour améliorer la situation des AESH.

Il est temps que ces personnels, indispensables à l'inclusion scolaire, bénéficient d'une reconnaissance à la hauteur de leur engagement. Ensemble, continuons à nous mobiliser pour faire avancer leurs droits et obtenir des conditions de travail dignes.



### Dotation Horaire Globale

Janvier, c'est la période des vœux et la période des DHG : entre chefs d'établissement, DSDEN et rectorat s'établit un premier dialogue pour affiner les propositions de DHG.

Ce qu'il faut retenir :

- La dotation comprend les heures postes, les HSA et les IMP.
- Le calcul est différent s'il s'agit de CAP, de bac pro, de 3ème prépa métiers ou de SEGPA.
- La dotation est calculée par classe.
- La dotation donne les heures d'enseignement. Les transformer en HSE, c'est retirer des heures d'enseignement. Il faut exiger que tou·tes les élèves de toutes les sections se voient attribuer les heures prévues par les grilles.

Les documents qui doivent être remis aux élus du CA :

- Les informations globales : dotation attribuée (détails heures postes, HSA, nombre d'IMP).
- Les propositions de structures (du chef d'établissement).
- Le Tableau de Répartition des Moyens Donnés (TRDM) : ce tableau part des besoins par discipline et doit s'adapter aux moyens fixes dont dispose l'établissement. Il fait apparaître la répartition par disciplines des HSA, les excédents ou les besoins en heures postes (postes définitifs ou Blocs de Moyens Provisoires). En plus des heures d'enseignement, il faut compter les heures de décharge.

Nous vous invitons à consulter le journal spécial DHG et à calculer votre DHG sur : [https://snuep.fr/vie\\_syndicale/vie\\_etablissement/ca/](https://snuep.fr/vie_syndicale/vie_etablissement/ca/)

**Au moindre doute, contactez-nous.**



#### HEURES SUPPLÉMENTAIRES :

depuis la rentrée 2020, 2 heures supplémentaires peuvent vous être imposées, uniquement si vous exercez un temps plein. Pour rappel, les heures supplémentaires contribuent à la suppression de postes. C'est pour cela que le SNUEP-FSU incite à les limiter et à **ne pas en accepter au-delà des 2 heures imposées.**



### Après l'INTER, le mouvement INTRA

Nous avons accompagné de nombreux collègues dans la phase INTER, et nous espérons que ceux qui quitteront bientôt l'académie verront leur projet se réaliser. Pour la phase INTER, il reste quelques dates importantes à retenir :

- **jusqu'au 24 janvier** demande de rectification des barèmes à faire par courriel à [dipe4@ac-nantes.fr](mailto:dipe4@ac-nantes.fr)
- **7 février 2025 minuit** : date limite pour envoyer une demande tardive.
- **12 mars 2025** : résultats de la phase INTER. Nous contacter par mail si vous êtes déçu·e de votre résultat.

La phase intra s'ouvre le 12 mars 2025 avec la possibilité de consulter les postes vacants et de saisir les vœux. Nous sommes impatients d'accueillir les collègues entrant dans l'académie. Pour eux, comme pour tous ceux déjà en poste dans l'académie de Nantes mais qui souhaitent changer d'établissement nous vous proposons un stage mi-mars à Angers ou en visio pour vous aider à élaborer la meilleure stratégie en

fonction de votre situation.

Cependant, il faut savoir que depuis la loi du 06 août 2019 sur la Transformation de la Fonction publique, les commissions paritaires sur le mouvement ont été supprimées. Nous sommes toujours en mesure de donner des conseils sur la stratégie, mais nous ne pouvons plus intervenir en amont pour faire rectifier les barèmes, ni défendre les demandes de priorité "handicap" ou médical, ni vérifier les éventuelles erreurs de l'administration. C'est uniquement en cas de recours que nos commissaires paritaires peuvent intervenir directement sur les dossiers.

**Quoi qu'il en soit, l'équipe du SNUEP-FSU sera pleinement mobilisée à vos côtés dès l'ouverture de la phase INTRA pour répondre à vos questions, proposer des rendez-vous individuels pour vous aider à définir ou affiner, votre stratégie en fonction de vos souhaits.**

*Les élu·es du SNUEP-FSU*

**Cécile CHÉNÉ 07 68 06 78 64 et Lionel BERTHIER**  
**[capanantes@snupe.fr](mailto:capanantes@snupe.fr)**

### Stage « droits et obligations pour mieux vivre son quotidien »

Pour faire suite aux injonctions de plus en plus fréquentes de nos directions et inspections, nous avons choisi, dans notre académie, de mettre en place cette année une session de stage intitulée « Droits et obligations pour mieux vivre son quotidien ». Pour le moment, une trentaine de collègues ont participé aux stages organisés au Mans et à Nantes. Le prochain stage, prévu à Angers, se tiendra le mardi 21 janvier.

Christophe Mayam, notre formateur lors de ces deux premiers stages, a commencé par rappeler les textes de lois et décrets qui fondent nos missions. Ce fut également l'occasion de préciser nos obligations réglementaires de service, nos missions liées au métier d'enseignant, et d'insister sur des notions essentielles telles que la liberté pédagogique, la liberté d'expression, la liberté d'opinion, ainsi que le droit de réserve.

Concernant le droit syndical, par exemple, nous avons appris que nous disposons d'autorisations spéciales d'absence (ASA) pour les réunions d'information syndicale (RIS), à raison d'une par mois, ainsi que de 12 ASA par an pour les journées de stage. Actuellement, seulement 0,5 % des collègues utilisent ce droit, et ceux qui le font en moyenne ne prennent que 1,4 jour par an, bien loin des 12 jours auxquels nous avons droit.

Nous avons également éclairci la question des heures de vie de classe, qui ne doivent pas être effectuées bénévolement. L'ISOE des professeurs principaux n'est pas destinée à rémunérer ces heures, lesquelles figurent uniquement dans le référentiel des classes de 3e. Ainsi, si un chef d'établissement vous demande d'effectuer ces heures, elles doivent être rémunérées en HSE.



Bien entendu, nous avons abordé les PFMP, qui constituent une spécificité majeure des lycées professionnels. Christophe a répondu à des questions récurrentes : était-il obligatoire de visiter les PFMP ? Un enseignant d'enseignement général peut-il effectuer une visite en terminale ? Doit-on assurer les cours pour les élèves sans PFMP ?

Quant aux chef-fes d'établissement, ces derniers influent directement sur notre charge de travail en proposant de nouvelles missions supposées « favoriser le bon fonctionnement » de l'établissement. Dans tous les cas, il est primordial de leur demander les textes réglementaires justifiant ces demandes et d'éviter les entretiens en tête-à-tête : faites-vous accompagner.

Les échanges entre collègues au cours de ces deux journées se sont révélés très enrichissants, à travers le partage de situations concrètes et les dérives associées.

**Ces stages représentent des moments précieux pour prendre du recul et réfléchir à nos droits. Nous continuerons à vous en proposer.**

**Alors, participer à nos stages : nous avons le droit à 12 jours par an !**



### Contractuel·les : déjà le contrôle ?

Alors que l'an dernier, le serveur ouvrait avant que l'administration ne prévienne les collègues, cette année, changement du fusil d'épaule, le serveur SERVIR est ouvert pendant 6 mois, une première dans notre académie !

#### Ouverture du serveur : jusqu'au 1er Mai 2025

La note de service et ses annexes (en fin d'article) présentent les informations (désormais habituelles) de la procédure d'évaluation des agents non-titulaires :

- son fonctionnement depuis les changements législatifs du 20 mars 2017 et du 29 août 2016 ;
- le déroulement de l'évaluation dans le cursus du CDD vers le CDI ;
- les précisions liées à l'inspection et à l'entretien avec le chef d'établissement, l'adjoint ou le chef de service ;
- la possibilité de recours.

Cette notation est importante dans l'optique d'un

renouvellement de votre candidature en tant qu'enseignant contractuel dans l'académie de Nantes.

Points d'attention :

- votre chef d'établissement, son adjoint ou le chef de service n'ont pas compétence à juger de la pédagogie (fond et forme de l'enseignement) mais seulement de votre qualité à servir l'institution (même si une visite de cours est possible) ;
- en cas de problème avec les notes obtenues par le chef d'établissement et/ou le corps d'inspection, prenez contact rapidement avec le SNUEP-FSU pour que nous puissions, si possible, intervenir en votre faveur ;
- le recours contre l'évaluation de la rectrice obéit à un calendrier précis et très contraint : demande de révision (« recours gracieux ») à déposer dans un délai de 15 jours suivant la notification de

l'évaluation professionnelle, et saisie de la CCP dans un délai d'un mois après notification de la révision de notification, le recours gracieux étant nécessaire pour la saisie de la CCP.

Même si les élu·es FSU ne participent plus aux commissions d'affectations du fait de la loi de « Transformation de la Fonction publique », ils siègent et participent au Groupe de Travail de fin d'année (durant lequel les avis défavorables sont traités) qui aura lieu le 20 juin 2025 et restent en contact régulier avec les services de la DIPE 5.

**Contactez les militant·es du SNUEP-FSU de l'académie de Nantes en cas d'interrogations, de problèmes lors de la notation, ou plus tard lors des affectations :**

- par mail à [nontitulairesnantes@snupe.fr](mailto:nontitulairesnantes@snupe.fr)
- ou par téléphone au 06 04 05 49 99

### Formation syndicale spécifique non-titulaire

Suite au succès des stages non titulaires du mois de novembre et décembre 2024, le SNES-FSU, SNEP-FSU et le SNUEP FSU proposent de nouvelles dates pour l'année 2025.

Ils se dérouleront :

- le 22 mai à LAVAL,
- le 27 mai à LA ROCHE/YON,
- le 3 juin au MANS,
- le 5 juin à NANTES
- le 12 juin à ANGERS.



Plus d'informations sur notre site académique.